



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 novembre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Secrétaire de séance : M. Ruddy PARDANAUD

N° 2022-159 : CESSIION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21 et L2241-1,
Vu la demande d'acquisition de la parcelle de 420 m² située à Clamecy, quai des Moulins, cadastrée section CC n° 103, présentée par Monsieur John HAYWARD et Madame Françoise AYER,

Vu l'avis du Domaine estimant la valeur de celle-ci à 8 400 €,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de vendre à Monsieur John HAYWARD et Madame Françoise AYER la parcelle communale située à Clamecy, quai des Moulins, cadastrée section CC n° 103 au prix de 8 400 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Suivent les signatures.
